

# Pourquoi la laïcité ?



Aujourd'hui il est commun de penser «comment» appliquer le principe de laïcité mais il est plus singulier de l'évoquer en termes de « pourquoi ? ». Se poser cette question permet de lever les incompréhensions et les idées reçues qui subsistent encore sur ce principe fondateur de notre République.

Cette exposition nous interroge sur l'émergence de la laïcité, sa nécessité dans notre société et ce qu'elle promet dans notre quotidien. De sa visée initiale à sa portée actuelle, son cheminement est constitutif de notre histoire et de notre société.

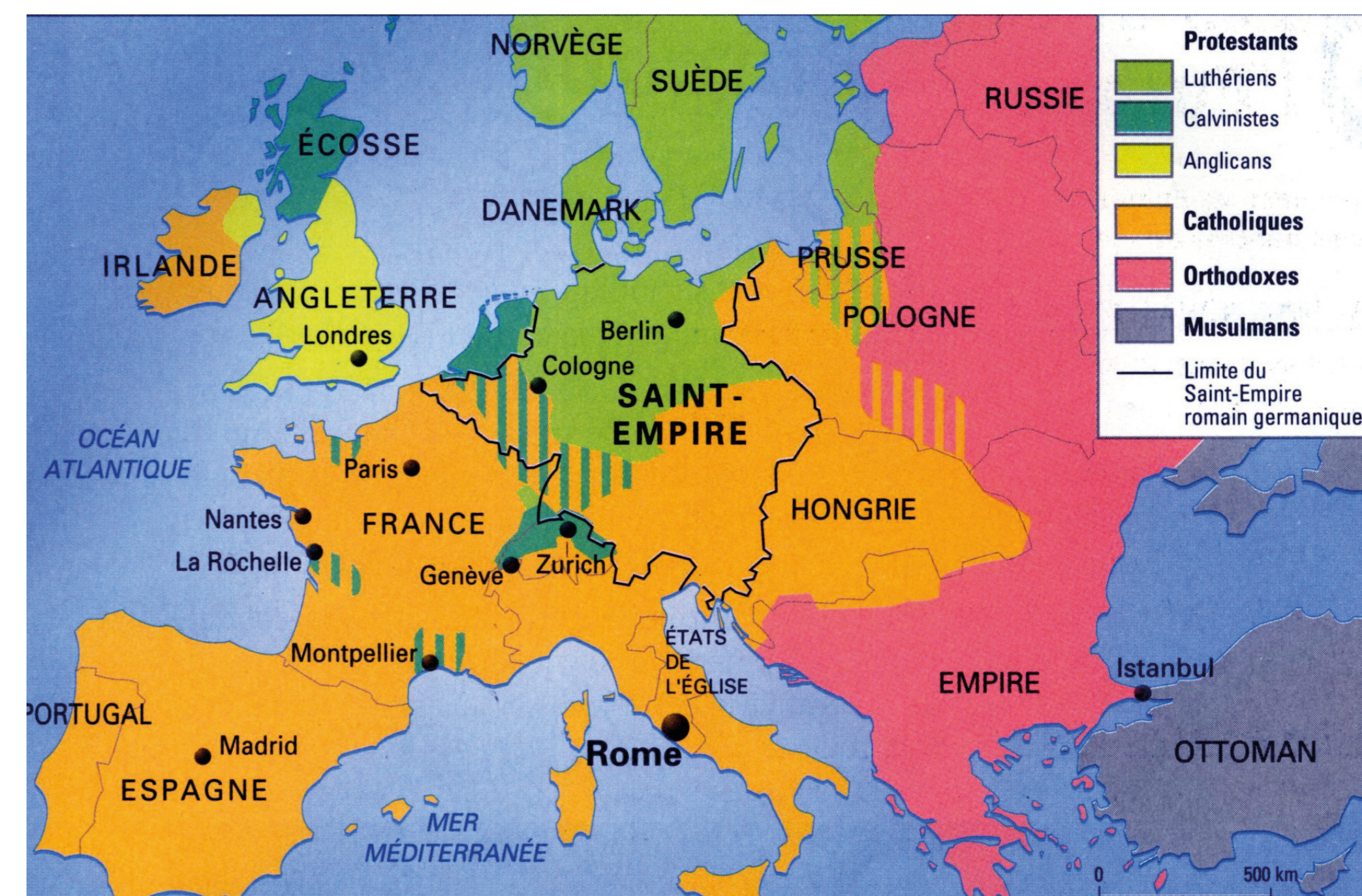
La laïcité nous donne des possibilités immenses pour accroître notre liberté.

# Pour répondre à un élan commun...

## Origines historiques, philosophiques et politiques.

Le principe de laïcité trouve son origine dans l'Europe du XVIème siècle, continuellement en guerre autour des questions religieuses. C'est à cette période que le christianisme fait éclore deux nouvelles religions : le protestantisme et l'anglicanisme. Concurrément, certains artistes et philosophes prônent un retour aux idées de l'Antiquité. Ils remettent alors en cause des dogmes établis.

Aussi, dans une volonté de faire cesser les tensions religieuses et philosophiques qui secouent le Vieux Continent, des penseurs humanistes se questionnent pour pacifier un monde qui se trouve en essor économique, géographique et démographique. Par leur conviction en un monde meilleur, ils ont fait la promotion de notre capacité à vivre ensemble en permettant à toutes les options spirituelles de se côtoyer.



Carte présentant les différentes religions présentes en Europe vers 1789



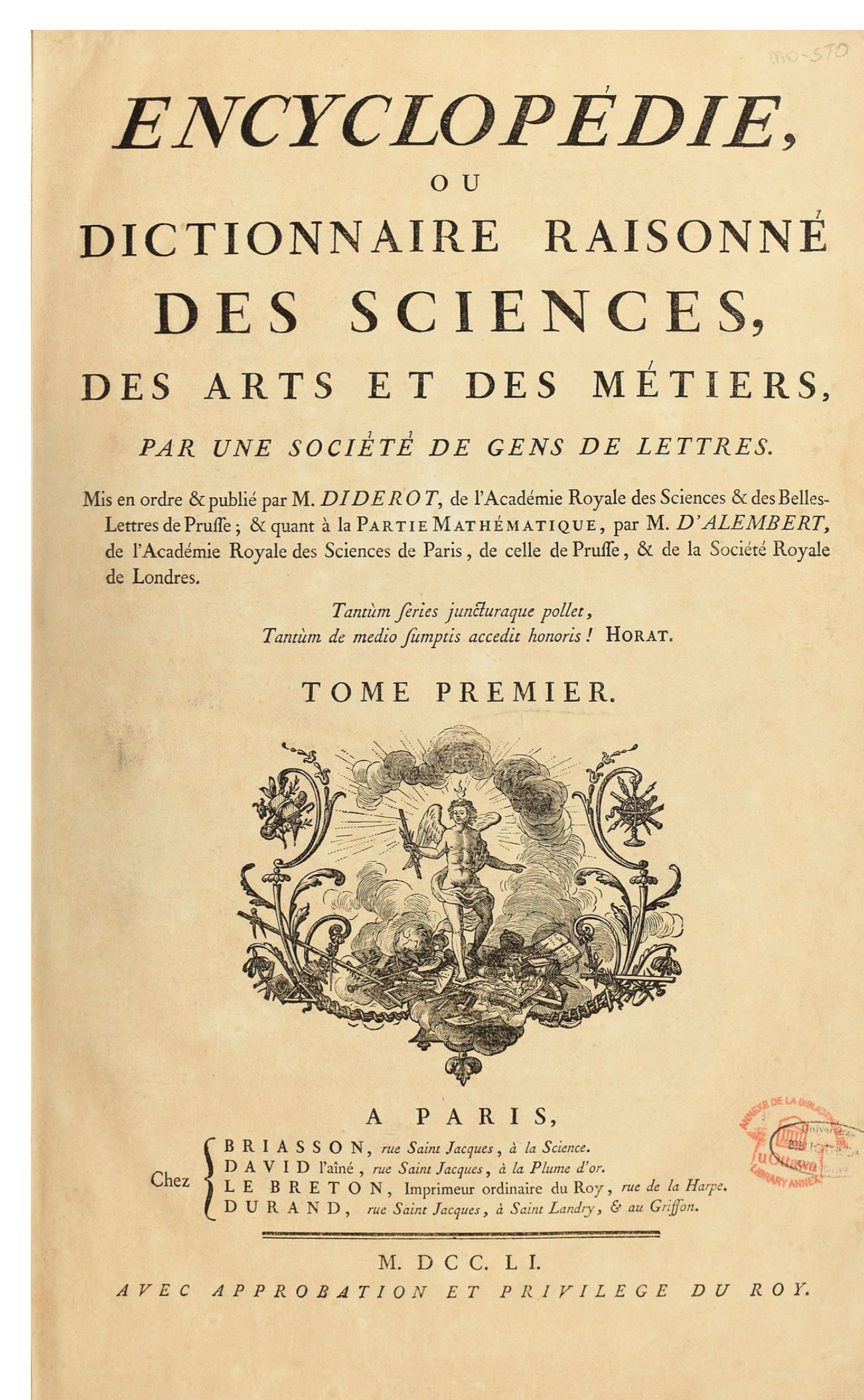
Denis Diderot, Louis-Michel van Loo en 1767

Les philosophes des Lumières hissent une conception idéale de la société qui intègre la séparation du pouvoir politique et religieux. Pour les révolutionnaires de 1789, il faut permettre aux citoyens de vivre avec leurs différences pleinement intégrées, au sein d'une société qui offre la place à une multiplicité d'options spirituelles. Les idéaux révolutionnaires, pétris d'égalitarisme et d'anticléricalisme, ont ainsi favorisé et acté de nouveaux rapports entre le pouvoir politique et le pouvoir religieux :

- 1790 : adoption de la Constitution civile du clergé.
- 1792 : institution de l'état civil séculier.
- 1795 : décret du 3 ventôse an III qui établit un régime de séparation des Églises et de l'État. Tout en affirmant le principe du libre exercice des cultes, le décret précise que l'État n'en salarie aucun, ne fournit aucun local et ne reconnaît aucun ministre du culte.

Cet élan de liberté est contraint durant tout le XIXème siècle par ce qu'Emile Poulat appellera la guerre des deux France.

Ce long conflit entre les partisans d'une France monarchique, catholique et conservatrice, et les tenants d'une France laïque, républicaine et ancrée vers le progrès social ne trouve une issue que le 9 décembre 1905 lors du vote de la loi dite de séparation entre les Églises et l'État.



# Pour la séparation des Églises et de l'État...

## La République ne reconnaît aucun culte

**Sous le régime concordataire** (1802-1905), l'État reconnaît quatre cultes (catholique, réformé, luthérien, israélite) organisés et financés dans le cadre du droit public. Les cultes dits « reconnus » étaient organisés en service public du culte.

L'État prend à sa charge le traitement des ministres du culte et participe à leur désignation ainsi qu'à la détermination des circonscriptions religieuses. Les autres cultes ne sont pas reconnus et sont souvent considérés comme des sectes.

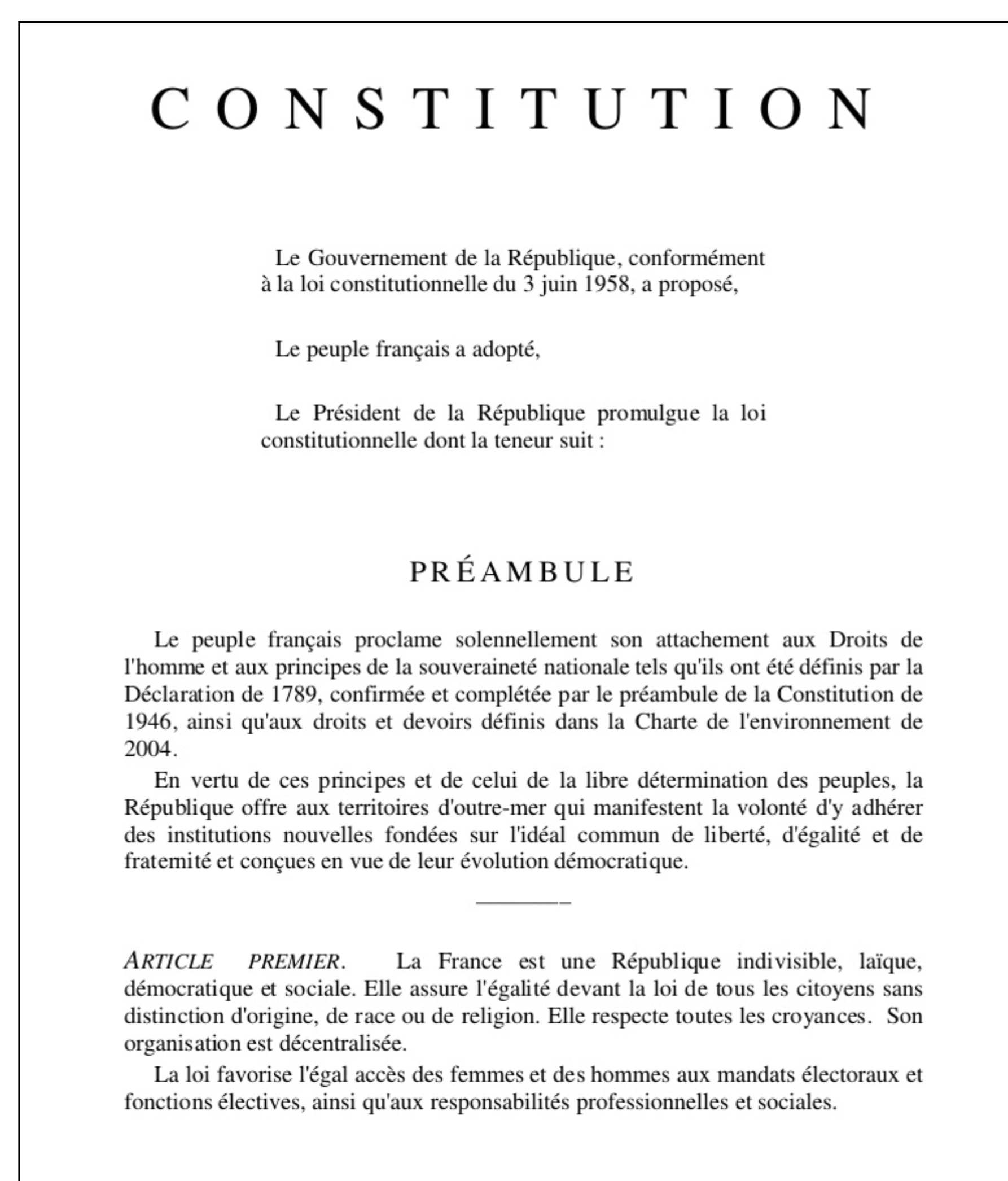
**La loi de 1905** met fin au régime des cultes reconnus : il n'y a plus de religion recevant une consécration légale. Ainsi, tous les cultes sont mis sur un pied d'égalité. En posant le principe de la non-reconnaissance, la loi n'institue pas pour autant une ignorance légale du fait religieux, mais elle met simplement fin à l'opposition entre cultes reconnus et cultes non reconnus.

Désormais, l'État n'ignore plus aucun culte.



La Une du journal *Le Rire* du 20 mai 1905

## La laïcité est un modèle d'organisation de la société qui est basé sur la séparation des pouvoirs politiques et religieux.



L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. De ce fait, il n'y a pas de religion d'État.

C'est parce que l'État est laïque que les services de l'État le sont également. La laïcité n'est pas à proprement parler un principe du service public.

C'est par le truchement de l'égalité qu'elle s'applique au service public.

En droit public français, le principe d'égalité des usagers devant le service public constitue, un principe de non-discrimination garantissant l'égalité en droit permettant de garantir l'égalité réelle des usagers.



# Pour garantir la liberté de conscience

Dans l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905, le point séparant les deux phrases est important. Il désigne la liberté de conscience comme la première des libertés, la plus globale car égale pour tous, croyants et non-croyants.

De celle-ci, découle la liberté de croire ou de ne pas croire.

La liberté de religion relevant du choix personnel de chacun, la République ne garantit que son expression collective, à savoir la « liberté de culte », y compris dans l'espace public après autorisation.

***L*** a République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

*Article 1er de la loi du 9 décembre 1905*



Victor Hugo dessiné par Honoré Daumier, 1849

***J*** ' en appelle à vos consciences, j'en appelle à vos sentiments à tous, quel est le grand péril de la situation actuelle? L'ignorance ; l'ignorance plus encore que la misère, l'ignorance qui nous déborde, qui nous assiège, qui nous investit de toutes parts. C'est

*à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau confus des multitudes.*

*Victor Hugo, Discours à l'Assemblée nationale, novembre 1848*

## Contre l'ignorance

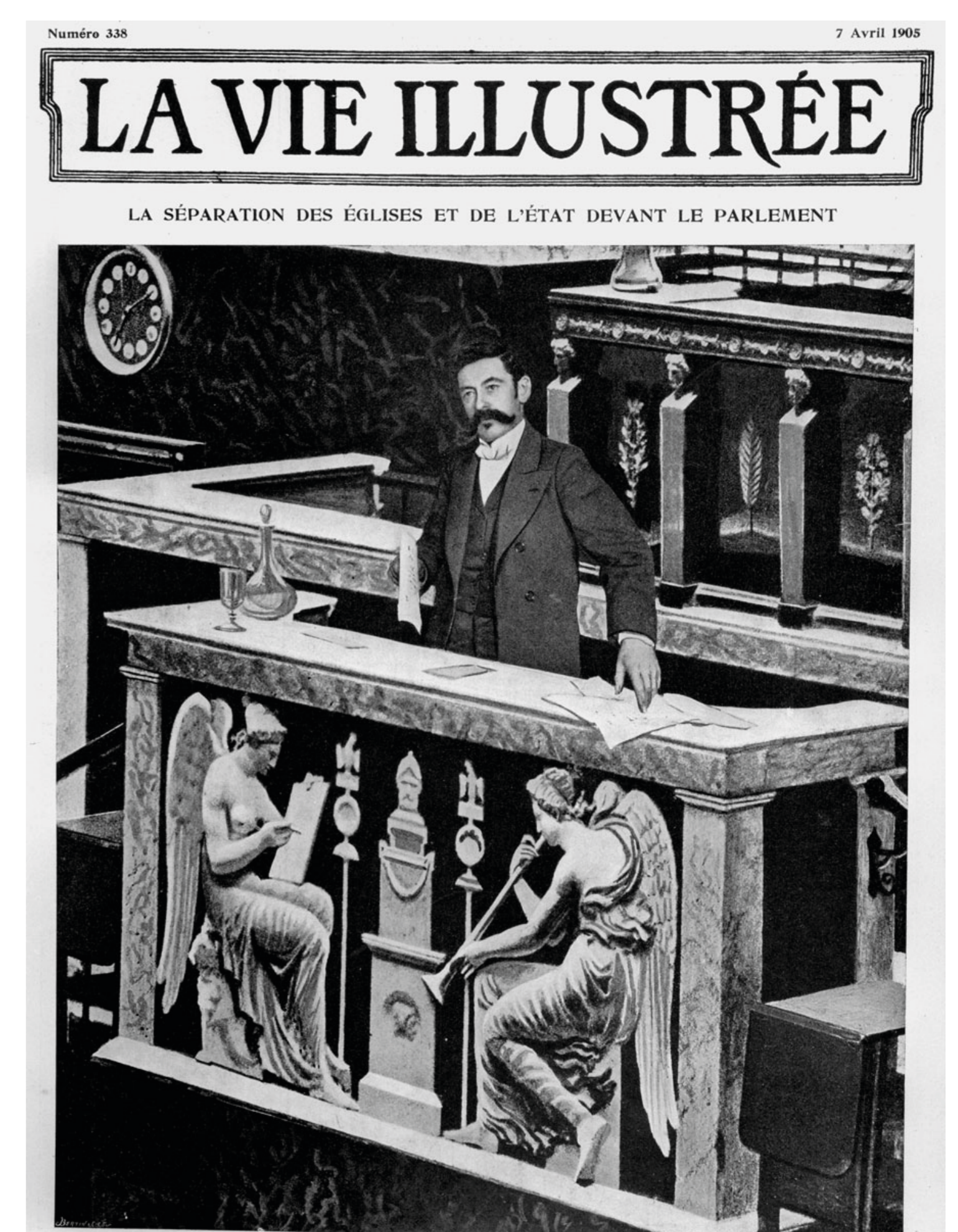
La liberté de conscience libère de l'obscurantisme. N'étant limitée que par l'ignorance, elle n'est encadrée par aucune loi, car chacun peut penser ce qu'il veut, il ne sera pas condamné pour cela. Plus l'ignorance est avérée, plus la liberté de conscience est restreinte et plus l'intolérance est grande.

Cette liberté est précieuse, car plus qu'aucune autre elle est émancipatrice.

## Au cœur de la loi de 1905 et de nos institutions

La liberté de conscience régit l'ensemble du texte de la loi de séparation. Dans son rapport sur les propositions de loi de séparation du 4 mars 1905, Aristide Briand convient que tout l'esprit de la loi tient dans son article premier. C'est à lui que le juge en cas de conflit doit se référer. La décision prise par le Conseil constitutionnel le 23 novembre 1977 consacre la liberté de conscience comme principe fondamental reconnu par les lois de la République.

La liberté de conscience figure ainsi au sommet de la hiérarchie des normes en intégrant le bloc de constitutionnalité (l'ensemble des principes et dispositions que les lois doivent respecter et dont le Conseil constitutionnel est le garant).



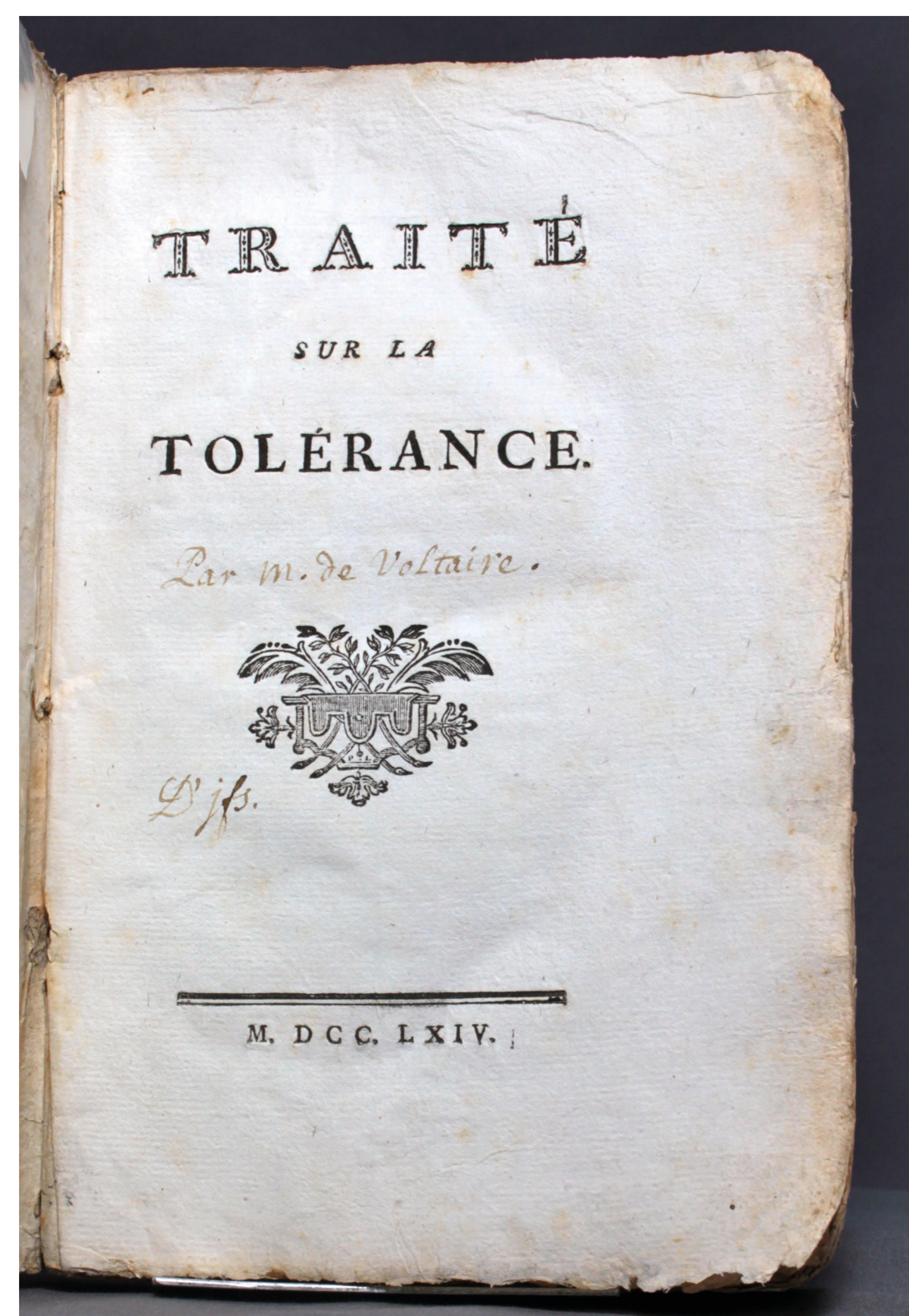
Une du journal *La Vie Illustrée*, avril 1905

# Pour aller au-delà de la tolérance

## Iniquité du principe de tolérance

Le concept de laïcité est né du développement de la notion de tolérance. Celle-ci étant confinée à une relation de condescendance, elle ne nécessite pas de comprendre l'autre dans sa cohérence. La tolérance demeure une attitude qui consiste à accepter l'autre sans vouloir lui nuire, mais sans vouloir pour autant entretenir un échange avec lui.

C'est l'acceptation de l'autre sans chercher à développer une relation. A cet égard, la tolérance peut avoir une connotation de condescendance.



Couverture du *Traité sur la Tolérance* de Voltaire

***S*** *i l'on est d'une tolérance absolue, même envers les intolérants, et qu'on ne défende pas la société tolérante contre leurs assauts, les tolérants seront anéantis, et avec eux la tolérance ».*

*Karl Popper, "The Paradox of Tolerance", 1971*

***L*** *a tolérance est une attitude très ambiguë... tolérer c'est se croire en position de domination, de jugement ; c'est s'estimer bien bon d'accepter l'autre malgré ses erreurs.*

*Albert Jacquard, 1997, « L'altérité : Fondement de l'Humanisme »*

La tolérance admet donc une position de domination du plus fort envers le plus faible afin de contrer l'influence de ce dernier.

C'est ce qu'expriment bien les différents édits de tolérance qui ont aménagé des « trêves » relatives entre le pouvoir politique dominant et les religions :

- Édit de Sardique en 311
- Édit de Julien en 361
- Édit de Nantes en 1598 (révoqué en 1685)
- Édit de Versailles en 1787

## Fragilité et limite du concept de tolérance

La tolérance demeure fragile dans son application car elle suppose que les positions respectives restent figées. Elle enferme dans des positions où toute évolution peut entraîner un basculement brusque menant à l'intolérance.

Ce point d'appui reste sans cesse à entretenir et à maintenir. Aussi, elle ne vaut que pour des conjectures, des opinions, toute production de la pensée qui ne relève pas des connaissances. Poussée à la limite, la tolérance finit par se nier elle-même.

La tolérance ne vaut donc que dans certaines limites, qui sont celles de sa propre sauvegarde et de la préservation de ses conditions de possibilité. C'est « le paradoxe de la tolérance »

# Pour assurer à tous l'égalité

## Une neutralité bienveillante...

Un État neutre est un État qui gouverne et légifère sans s'appuyer sur des normes provenant d'une religion, même majoritaire.

Puisque la France est un État neutre, chaque employé du service public se doit de respecter cette neutralité. Il est bien sûr libre de penser ce qu'il veut, mais dans sa qualité de représentant d'une collectivité publique, il doit apporter son impartialité bienveillante afin de participer à un service public équitable

et identique pour tous. L'égalité de traitement est une règle dans le service public.

Cette neutralité concerne l'État et ses agents mais non ses citoyens.

Cette même neutralité de l'État et des services publics permet aux citoyens d'exprimer librement leurs convictions spirituelles, religieuses et philosophiques dans le respect de l'ordre public.



Maire du Pecq

**L** a laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

*Article 4 de la charte de la laïcité à l'école, 2013*

## ...pour lutter contre les discriminations



Policiers devant Notre-Dame de Paris

La laïcité est un principe d'organisation de la société qui vise à la cohésion sociale dans le respect de chacun, indifféremment de ses croyances et de ses opinions philosophiques et religieuses.

Elle permet donc la libre expression des convictions de chacun dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public car il n'y a pas de droits sans devoirs. C'est aussi la liberté pour chacun de pouvoir s'émanciper de ses appartenances et croyances d'origines.

La laïcité est libératrice.

La laïcité, c'est également le libre exercice des cultes. Celui-ci est garanti et protégé. Pour autant, les religions restent soumises à la critique et au blasphème.

Ce que l'État offre, c'est la protection de la liberté des croyants, au même titre que celle des non-croyants.

Nul n'est tenu de croire ou de ne pas croire. La laïcité n'est ni de l'athéisme obligatoire, ni un dogme supplémentaire. C'est avant tout une liberté accrue qui incite à une plus grande compréhension de l'Autre.

# Pour être libre et protégé

## Pour se protéger du prosélytisme religieux

La laïcité protège du prosélytisme religieux afin de garantir la liberté de conscience. C'est notamment le sens premier de l'école laïque qui, dès les années 1880, a permis aux plus jeunes de pouvoir s'émanciper de la mainmise de l'église catholique sur l'éducation.

C'est également l'un des sens de la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école publique, qui protège les mineurs

de l'influence trop prégnante des religions dans une institution de la République.

C'est aussi pourquoi cette loi ne s'applique pas aujourd'hui à l'enseignement supérieur, où les individus majeurs sont en pleine capacité de jugement et peuvent exercer de plein droit leur libre arbitre.



**F**aire prévaloir ce qui unit sur ce qui divise, c'est fonder une paix authentique.

*Henri Penã-Ruiz, Histoire de la laïcité: Genèse d'un idéal*



## Pour se prémunir du communautarisme

La laïcité est une sorte de clé de voute qui maintient l'entente entre personnes qui n'ont pas les mêmes convictions métaphysiques, qu'elles soient religieuses ou non.

La loi de 1905 qui pose les contours juridiques de la laïcité, en prenant soin de ne jamais la nommer, réussit à répartir un « équilibre des frustrations » pour réunir les croyants et les non-croyants. Sa capacité à rassembler l'ensemble de la population française, indépendamment des clivages autour des religions, en fait sa principale force.

A ce titre, la laïcité va à l'encontre de tout repli communautaire sectaire en déployant un regard bienveillant sur l'Autre, quelles que soient ses convictions religieuses ou philosophiques.

La laïcité et les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) forment les bases de notre pacte républicain. Ce dernier ne reconnaît que la communauté des citoyens, et se refuse à considérer les hommes et les femmes selon leurs appartenances. La République est indivisible. La France veut fédérer et intégrer ses citoyens.

# Pour activer notre citoyenneté

## Une notion dévoyée

La laïcité fait apparaître des sujets sensibles qui ne laissent personne indifférent.

Par cette intrusion dans l'intime, elle provoque le débat et incite à l'échange et à la compréhension de l'autre, parfois en contradiction avec ses propres convictions.

L'effort que demande cette pratique n'est pas simple et la tentation est grande de pervertir la laïcité pour exacerber les différences et exalter les peurs.

La laïcité est dévoyée lorsqu'elle est brandie pour dénoncer l'autre et séparer les citoyens alors qu'elle doit au contraire nous permettre de produire du commun.



Manifestation du 11 janvier 2015

## Un principe qui nous unit...

Entre les années 80 et le début du 21<sup>ème</sup> siècle, le multiculturalisme fait irruption dans la société Française. Elle se retrouve tiraillée entre un sentiment de fierté et d'inquiétude que cette diversité subitement arrivée provoque. Pour prévenir le racisme et créer un sentiment d'unité nationale, la France « black, blanc, beur » se cherche de nouveaux repères.

Après les attentats du 11 septembre 2001, la laïcité apparaît comme l'une des solutions possibles aux préoccupations de la société. Une longue réflexion s'en-

gage qui aboutit notamment à la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires à l'école.

Si le débat démocratique reste vif et la laïcité parfois dévoyée, les attentats qui se succèdent depuis le printemps 2012 unissent des millions de Français autour de valeurs communes. La liberté d'expression, le rejet du racisme et du fondamentalisme ainsi que le vivre ensemble forment un socle commun que la laïcité permet de souder.

## ...et qui renforce nos idéaux républicains

La laïcité est liée à la citoyenneté. Par son application, elle permet de valoriser et d'activer les valeurs républicaines qui accompagnent le quotidien de chaque français.

En affranchissant l'État de toute dépendance religieuse, elle donne au citoyen des symboles et des « rites » qui jalonnent sa vie de la naissance à la mort.

Elle permet de se marier civilement, et de posséder un état civil qui protège et offre l'accès à une égalité de traitement et de droits sans discrimination ni préjugé. Le drapeau tricolore, la Mar-

seillaise, Marianne et la devise républicaine que l'on retrouve sur les bâtiments publics inspirent et donnent à tous la possibilité d'agir dans un élan commun et de se rassembler au-delà des désaccords. La laïcité garantit un environnement favorable à tous pour agir et améliorer la vie de la « cité ».

Enfin, la laïcité nous pousse à accomplir un effort qui accroît la fraternité entre citoyens. Grâce à elle, les idéaux républicains sont renforcés et peuvent servir de base solide pour répondre aux défis du monde de demain.



# Pour contribuer à la société de demain

*La laïcité est une ressource, ce n'est pas une valeur. Si on en fait une valeur, on la place dans un rapport de forces qui lui fait perdre sa dimension de ressource. Je défends la laïcité comme ressource culturelle qui a été acquise à travers les siècles et je ne suis pas prêt de lâcher. Mais comment je l'active ? En la pratiquant, et si quelqu'un m'en empêche, je hurle !*

*François Jullien*

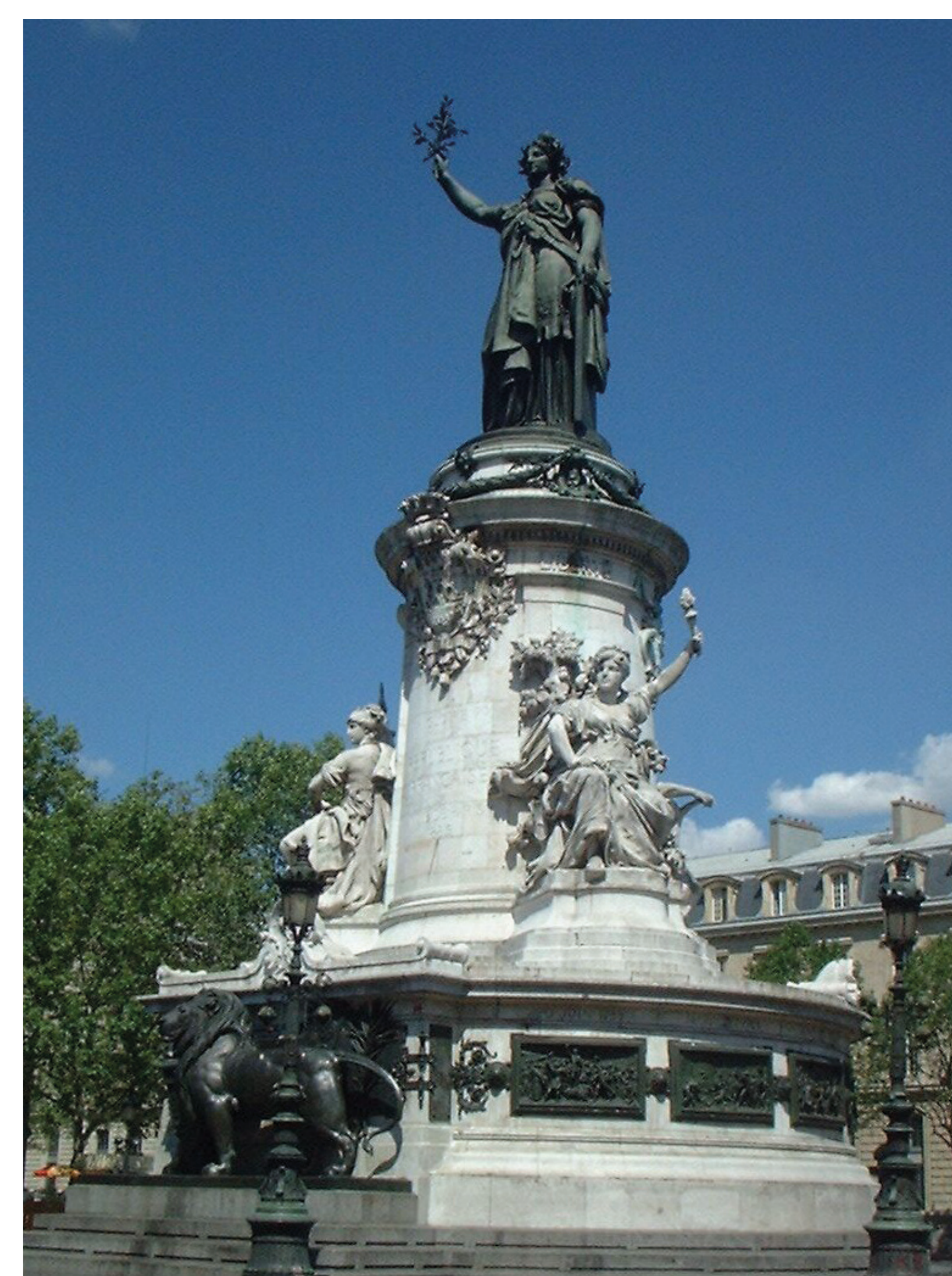
## La laïcité comme ressource culturelle

Fruit de notre histoire, la laïcité est un déploiement de la pensée humaine. Envisagée comme une ressource, la laïcité est féconde ; elle contribue à penser la société de demain. En s'offrant à nous, elle nous permet de créer une intelligence partagée favorable à la construction d'un commun. Dans nos relations quotidiennes avec autrui, la pratique de la laïcité nous enjoint au dialogue des cultures et est propice à l'élaboration d'une humanité plus éclairée.

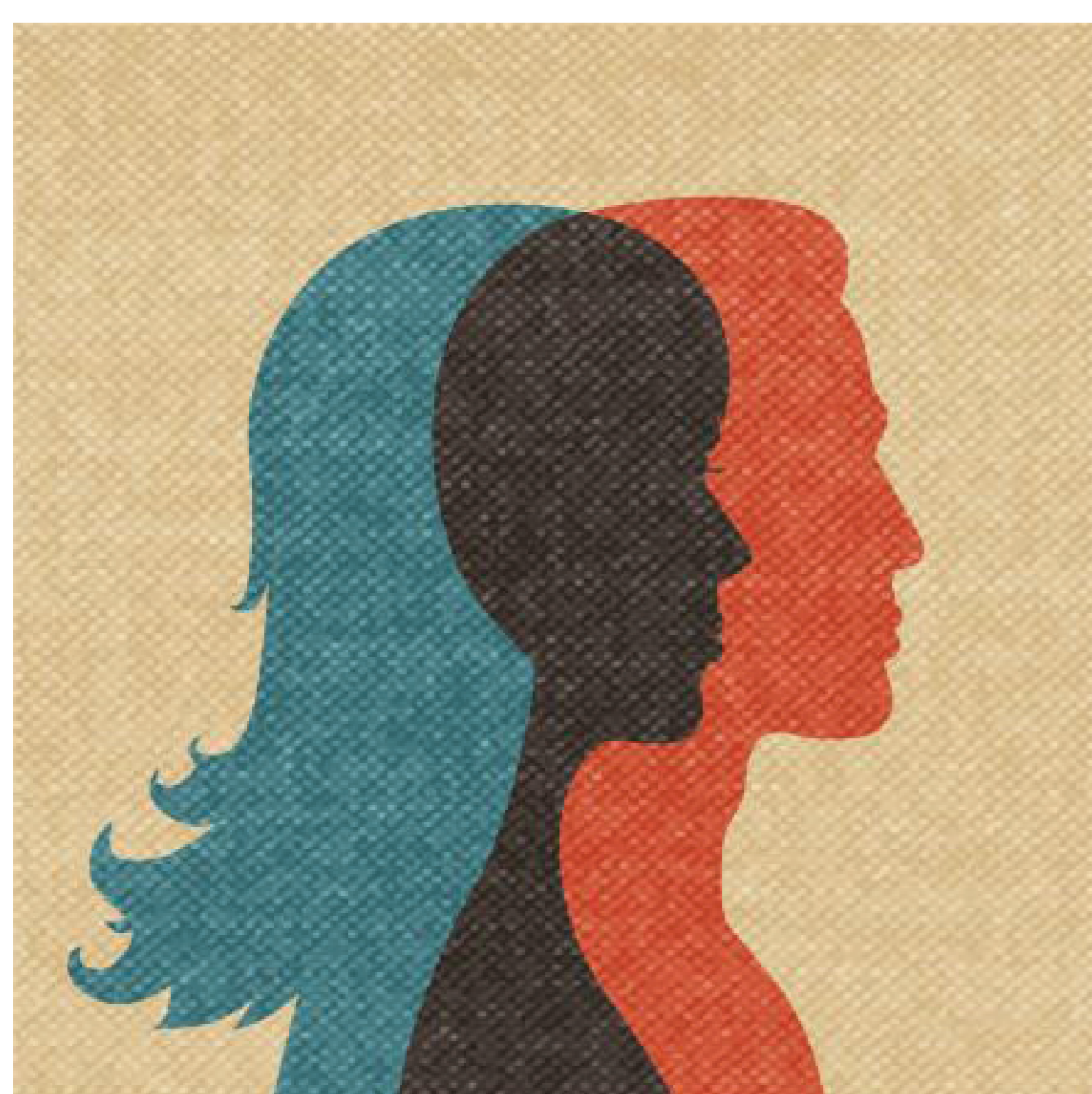
C'est parce que le relativisme culturel essentialise les différences culturelles qu'il

ne peut prétendre à construire du commun entre les citoyens. Comprendre que l'idée d'identité est pauvre face à la fécondité de la ressource, c'est comprendre qu'opposer une Europe chrétienne à une Europe laïque empêche les échanges féconds qui résultent de leur dualisme.

En tant que ressource culturelle, la laïcité promeut le dialogue et l'échange. En tant que principe adogmatique, la laïcité ne se veut pas pour autant antireligieuse, au contraire : elle offre un cadre général au sein duquel toutes les spiritualités et religions peuvent évoluer.



## Favoriser le dialogue des cultures à l'encontre des identités



Tout comme la fraternité, la laïcité, dans son principe, incorpore le concept d'altérité ; la volonté de reconnaître et de comprendre l'autre dans sa différence. Le questionnement sur l'altérité conduit à s'interroger sur ce qui est autre que nous (alterego), à douter de nos certitudes, à envisager d'autres possibles de la pensée et des points de vues divers sur les questions de métaphysique. C'est également s'interroger sur nos relations avec autrui, sur

les moyens de le connaître et sur la possibilité d'exister sans lui.

L'altérité se différencie de la tolérance car elle implique la compréhension des particularités de chacun, la capacité d'ouverture aux différentes cultures, à leur métissage ; elle encourage les relations pacifiques par le dialogue entre les cultures qui s'oppose au repli communautariste.

# Pour promouvoir du commun

**U**ne laïcité qui esquive s'ampute. Ouvrir les jeunes esprits à toute la gamme des comportements et des cultures pour les aider à découvrir dans quel monde ils vivent, et de quels héritages collectifs ils sont comptables, doit conduire à faire la lumière sur l'obscur (...) Si la laïcité est inséparable d'une visée démocratique de vérité, transcender les préjugés, mettre en avant des valeurs de découverte (l'Inde, le Tibet, l'Amérique), desserrer l'étau identitaire, au sein d'une société plus exposée que jadis au morcellement des personnalités collectives, c'est contribuer à désamorcer les divers intégrismes, qui ont en commun cette dissuasion intellectuelle : il faut être d'une culture pour pouvoir en parler ».

Régis Debray, « L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque », 2002



La laïcité n'enlise pas dans un dogme, bien au contraire, elle encourage chacun et chacune à faire preuve de compréhension pour autrui. Pratiquer la laïcité au quotidien, c'est donc pouvoir s'écarter de ses propres certitudes, de ses croyances, de ses opinions.

Ce n'est pas seulement s'ouvrir aux autres dans la diversité de leurs convictions religieuses ou philosophiques, mais également se risquer là où la voie

n'est plus balisée, dans une zone d'inconfort pour sa conscience. Ce chemin donne accès à notre pensée, et donne accès à de nouvelles réflexions.

Il donne aussi accès à envisager l'Autre dans sa diversité et par retour d'expérience à se remettre en question sur ses propres certitudes et sur ce que l'on croit évident.

Le commun assure le ciment de notre société, ce qui nous lie mais aussi ce que l'on met en partage. En ce sens, c'est un principe politique.

La laïcité n'est pas une autre forme de spiritualité, mais bien un outil émancipateur qui participe à l'élaboration du commun. En permettant à des personnes d'opinions diverses

de participer à un même élan collectif, ce principe fondamental de notre République, donne toute sa cohérence à notre société qui est fondée sur les valeurs humanistes.

Dans sa capacité à faire travailler l'effort d'altérité, prompt à la compréhension d'un monde globalisé, la laïcité nous donne les outils

nécessaires pour construire une société plus juste, plus fraternelle et respectueuse de tous. Prenant en compte le divers des cultures, des croyances et des opinions, sans plonger dans un relativisme trop large ou un universalisme uniformisant, la laïcité incite les hommes et les femmes à dialoguer dans le souci de construire une société meilleure.

# La laïcité

*Ce n'est pas l'athéisme. Ce n'est pas l'irreligion. Encore moins une religion de plus. Le laïcité ne porte pas sur Dieu, mais sur la société. Ce n'est pas une conception du monde ; c'est une organisation de la Cité. Ce n'est pas une croyance ; c'est un principe, ou plusieurs : la neutralité de l'État vis-à-vis de toute religion comme de toute métaphysique, son indépendance par rapport aux Églises comme l'indépendance des Églises par rapport à lui, la liberté de conscience et de culte, d'examen et de critique, l'absence de toute religion officielle, de toute philosophie officielle, le droit en conséquence, pour chaque individu, de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune, enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'aspect non confessionnel et non clérical - mais point non plus anticlérical - de l'école publique.*



*L'essentiel tient en trois mots : neutralité (de l'État et de l'école) indépendance (de l'État vis-à-vis des Églises, et réciproquement), liberté (de conscience et de culte).*

*LAÏCITÉ - extrait du "Dictionnaire philosophique" d'André Comte-Sponville*